

ANIMALIER EN PARC ZOOLOGIQUE

MFR DE CARQUEFOU
44470 CARQUEFOU

Informations pratiques

Du 17/8/2022 au 23/3/2023

• en centre : 682 heures

• en entreprise : 682 heures

•

La formation **continue <> animalier en parc zoologique** est basée sur un rythme alterné de 3 séquences en centre de formation, où les apprenants suivent des cours théoriques généraux et techniques, et de 2 séquences en entreprises, où ils mettent en application leurs acquis. La durée hebdomadaire de formation et d'entreprise est de 35 heures.

- Temps plein
- Cours de jour

Formation entièrement présente

[Le détail de la session sur le site de l'organisme](#)

MFR de Carquefou

La Charmeliere Avenue de Cugnot

44470 Carquefou

02-40-52-79-82

mfr.carquefou@mfr.asso.fr

<http://www.mfr-carquefou.com>

Statut: Privé sous contrat

Lieu de la formation

MFR de Carquefou

La Charmeliere Avenue de Cugnot

44470 Carquefou

02-40-52-79-82

mfr.carquefou@mfr.asso.fr

Réunions d'information collective

Non renseigné

Portes ouvertes

24 janvier 2026 - 25 janvier 2026

Portes ouvertes les 24/01/26 de 10h00 à 17h00 et le 25/01/26 de 14h00 à 17h00- Sur rendez-vous 0240527982 Sauf pour les formations soigneurs animaliers (Bac pro sensibilisation et Animalier en parc zoologique), conférences le 24/01/26 à 10H - 11H30 - 14H - 15H30 / et le 25/01/2026 à 14H - 15H30

Inscriptions

Ouvert

Pré-requis

Niveau d'entrée : Sans niveau spécifique
Prérequis : Motivation, niveau A2 mini. Avoir levé les freins à l'entrée en formation professionnelle.

Public visé :

Demandeurs d'emploi toutes catégories, de plus de 16 ans (sous réserve des conditions réglementaires d'exercice des métiers), de tous niveaux, y compris les jeunes sortis de formation initiale depuis moins de 6 mois

Personnes placées sous main de justice. Ces entrées se font sur la validation d'un projet d'insertion professionnelle par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et des services référents (Pôle emploi ou mission locale).

Les demandeurs d'emploi en Contrat de Sécurisation Professionnelle sont éligibles au dispositif dès lors qu'aucune autre possibilité de financement n'est mobilisable.

Pour candidater à la **formation continue**

« **Animalier en Parc Zoologique** » il faut justifier de plusieurs expériences en parc zoologique (minimum 1 mois).

Le permis B est fortement conseillé car bien souvent demandé aux soigneurs animaliers dans les structures zoologiques.

Financements possibles

- Collectivité territoriale-conseil régional

La formation

Objectif Général

Certification

Objectifs

La formation continue « Animalier en parc zoologique » permet : d'acquérir des connaissances approfondies sur les espèces et leur gestion en captivité, d'appliquer les tâches relatives aux soins et à l'élevage, de développer des compétences pour entretenir et aménager les installations zoologiques et enfin d'acquérir des capacités à accueillir et informer le public.

Blocs de compétences

- > RNCP2219BC01 (CPP Assurer les soins quotidiens des animaux captifs en fonction des espèces présentes, de l'âge des animaux et de leur état physiologique)
 - Descriptif : * Situer l'espèce choisie dans son environnement, * Décrire les interventions réalisées ou observées en fonction de son degré d'autonomie, * Prendre en compte les protocoles sécuritaires et sanitaires en vigueur dans le parc, * Décrire les changements de comportements décelés, le cas échéant, * Proposer un plan cohérent, des illustrations, des schémas et une qualité rédactionnelle, * Analyser l'évolution de sa pratique de terrain et se situe par rapport au rôle du soigneur animalier. * Proposer des actions correctives pour les activités conduites, * S'exprimer correctement et apporter des réponses pertinentes aux questions posées, * Mobiliser ses connaissances techniques et ses expériences pratiques, * Utiliser des supports de qualité à la transmission du message dans le délai imparti, * Utiliser un vocabulaire précis et professionnel. Modalités d'évaluation : * Dossier décrivant les activités de soins quotidiens apportés à une espèce choisie (écrit individuel - coef.2), * Analyse de pratique devant le jury de professionnel (oral individuel - Durée : 20min - coef.2)
- > RNCP2219BC02 (CPP Accueillir les visiteurs et conduire une activité pédagogique à destination de différents publics)
 - Descriptif : * Assurer l'animation de sa séance en suivant une trame prédéfinie, * Adapter sa prestation aux réactions et typologie du public accueilli, * Ecouter les questions et apporter les réponses appropriées, * S'exprimer correctement et utiliser un vocabulaire professionnel adapté. Modalités d'évaluation : * Mise en situation professionnelle d'une animation devant un jury de professionnel (oral individuel- durée 20 min - coef.1).
- > RNCP2219BC03 (CPP Réaliser l'entretien des abords et des espaces dédiés aux animaux selon les espèces, l'âge et leur état physiologique en respectant les principes du développement durable)
 - Descriptif : * Réaliser toutes les étapes nécessaires à la vérification des installations, * Déetecter les anomalies éventuelles, * Restituer de manière pertinente ses conclusions sur l'état des installations, * Réaliser les travaux de nettoyage selon une organisation cohérente, * Utiliser correctement le matériel adapté, * Analyser son intervention, * Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, * S'exprimer correctement, * Décrire les éléments essentiels constituant l'enclos et de façon pertinente les caractéristiques principales de l'espèce concernée, * faire le lien entre les caractéristiques de l'espèce et l'aménagement de l'enclos, * Etudier un enclos en utilisant une démarche cohérente, * Formuler quelques propositions d'améliorations pertinentes. Modalités d'évaluation : * Mise en situation en entreprise pour la réalisation de travaux d'entretien (pratique individuelles - durée 30 min - coef.2), * Etude concrète d'un enclos devant un jury de professionnel (oral individuel - durée 20 min - coef.2).

Résultats attendus

Le certificat professionnel est délivré suite à un examen à la fin de la formation. Un jury de professionnels du domaine animalier en parc zoologique évalue les apprenants lors d'épreuves finales en centre mais aussi en entreprise. La validation de la certification peut être totale ou partielle. Dans ce dernier cas, les blocs de compétences sont acquis à vie.

Les titulaires du certificat professionnel « Animalier en parc zoologique » peuvent prétendre à un poste de salarié(e) en parc zoologique ou dans une structure animalière.

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Organisation pédagogique

- > Modalité d'enseignement :
 - Formation entièrement présentielles
- > Modalité pédagogique :
 - En organisme de formation
 - En entreprise

En savoir plus

Source : Cariforef des Pays de la Loire - 149874 - Code établissement : 39444

CHOISIR MON MÉTIER, BONJOUR

Et vous êtes déjà **sur la bonne voix !**

La plateforme téléphonique d'information sur la formation professionnelle et l'apprentissage en Pays de la Loire.

Des chargé.e.s d'information à votre écoute

0 800 200 303

Service & appel gratuits